

LE DROIT (PUBLIC ÉCONOMIQUE) DU MONDE **D'APRÈS**

*Sous le haut patronage
de l'Institut Universitaire de France*

*Jeudi 14 octobre 2021
(Amphi 116 – Quai Frissard)*

8h30

Café d'accueil

09h00

Ouverture par Jean-Paul LECOQ, député de Seine-Maritime

Présidence : Christian MICHAUT, Président de la Chambre régionale des comptes de Normandie

Fabien BOTTINI : *Propos introductifs*

Sébastien BERNARD : *A propos de l'assouplissement du cadre européen*

Pause (11h00)

Présidence :

Jacques CHEVALLIER : *Quel devenir pour le patriotisme économique ?*

Denis JOUVE : *Les aides publiques économiques: stade suprême du désengagement de l'Etat dans l'économie ?*

Raphaël RENEAU : *L'Etat pilote est mort. Vive le dirigisme coopératif !*

Débat avec la salle

12h30-14h00 : Pause déjeuner

Ouverture par Agnès CANAYER, Sénatrice de Seine-Maritime

Présidence : Cédric Glineur, Professeur des Universités à l'Université de Picardie

Alexis LE QUINIO : *La Constitution économique du monde d'après*

Maxime CHARITE : *La jurisprudence "écologique" du Conseil constitutionnel*

Régis PONSARD : *Regard critique sur la jurisprudence du Conseil d'État*

Pause (16h30)

Présidence : Jérôme BERTHET-FOUQUÉ, Président du Tribunal administratif de Rouen

Jacques CAILLOSSE : *Ce que dit la réforme de l'ENA de la relation Etat-marché*

Guy QUINTANE : *L'école est finie ! (à propos de la suppression de l'ENA)*

*Vendredi 15 octobre 2021
(Amphi 116 – Quai Frissard)*

9h00
Café d'accueil

9h30

Ouverture par Stéphanie Kerbarh, Députée de Seine-Maritime

Présidence :

Léo VANIER : *La liberté de choix du mode de réalisation des activités administratives*

Mathias AMILHAT : *Commande publique : une remise en cause du primat concurrentiel ?*

Aurore LAGET-ANNAMAYER : *Transport et développement durable*

Pause (10h30)

Grand témoin : Stanislas Lucienne, Président régional du SNDGCT

Présidence : Gourmo LÔ

Gilles LEBRETON : *Transition écologique et souveraineté économique*

Michel BRUNO : *Plaidoyer pour un nouveau pacte économique et social*

Débat avec la salle

12h30-14h30 : Pause déjeuner

Présidence : Fabien BOTTINI

Laurence POTVIN-SOLIS : *Les perspectives du concept d'économie sociale de marché dans l'Union européenne*

Lucien CASTEX : *La transition écologique face à la transition technologique*

SYNOPSIS : La crise sanitaire annonce-t-elle l'avènement d'un nouveau monde dans lequel les États seront « concurrents quand c'est la règle, coopératifs quand c'est possible, adversaires quand il le faut » comme l'a résumé Tony Blinken, le secrétaire d'État à la diplomatie américaine (à propos de la relation Chine-États-Unis) ?

A supposer que ce soit le cas, quel pourrait être le visage du droit public économique de ce monde d'après et du service public chargé de sa mise en œuvre ?

Verront-ils le primat de la concurrence libre et non faussée remis en cause au profit du retour du *big gouvernement*, entendu comme un État interventionniste omniprésent dans l'économie ? A l'appui de cette analyse, force est, il est vrai, de constater, que depuis mars 2020, les États multiplient les moyens d'action à leur disposition pour soutenir leurs économies. La France ne fait pas exception puisqu'elle a beaucoup œuvré pour prévenir la prédation des entreprises nationales par des acteurs étrangers : non contente d'avoir mobilisé le levier budgétaire, avec les 100 milliards de France relance et la réforme de la fiscalité des impôts de production, elle a multiplié les dispositions de droit dur – avec près de 90 ordonnances et le recours au contrat (en matière de commande, subvention et avec les nouveaux contrats de transition écologique) – mais aussi de droit mou pour soutenir son économie : celui-ci a également été mis à contribution avec la multiplication des circulaires et lignes directrices, l'utilisation des procédés d'évaluation ou encore la planification et la programmation budgétaire. A moyen et long terme, l'un des objectifs affichés est en outre de mobiliser les outils, les règles et les acteurs de l'action publique économique de façon à faire de la France le leader de l'économie verte dans les années à venir. Mais, même si la liste des moyens mobilisés est loin d'être exhaustive, la France a volontairement mis de côté certaines prérogatives à sa disposition pour soutenir son marché domestique, comme celui des nationalisations. Or, ce choix est loin d'être anodin, dans la mesure où il traduit le refus de revenir à l'État-patron des Trente glorieuses. Surtout la volonté de faire du pays le leader de l'économie verte confirme que l'État se situe toujours dans une perspective concurrentielle au regard des autres États sur le grand marché mondial et européen.

D'où cette question alternative sur le devenir du droit public économique : n'assiste-t-on pas à un simple rééquilibrage des domaines d'action devant être préservés de la logique concurrentielle du marché au nom de l'intérêt général au soutien étatique à certains domaines naissants ou jugés stratégiques pour l'avenir, comme ceux de la transition écologique ? L'essor de l'État plateforme illustré par la montée en puissance de l'ANCT et les annonces relatives à la nécessité de faire de nouvelles économies dans les budgets publics pour assurer la soutenabilité de la dette semblent aller en ce sens.

Derrière les transformations en cours du droit public économique et de son service public, c'est la conception même du rôle de l'État qui se trouve dans tous les cas interrogée pour l'avenir. Les transformations du discours interne du droit ne peuvent pour cette raison être pleinement comprises qu'à la lumière des évolutions du discours qui lui est externe. De ce point de vue, la question peut se résumer ainsi : la crise sanitaire signe-t-elle l'arrêt de mort de *l'homo oeconomicus* et la fin du cycle néolibéral ou bien ne conduit-elle qu'à une simple réévaluation du rapport de force entre les écoles qui constituent sa pensée, celles favorables à une économie

sociale de marché étant destinées à prendre leur revanche sur celles partisans d'une économie libre de marché pour, entre autres, faire de l'écologie le pilier du développement économique de demain ?

C'est sa contribution à ce débat qui intéresse toutes les disciplines qu'entend apporter le prochain colloque du LexFEIM de l'Université Le Havre-Normandie à partir d'une analyse prospective des évolutions du droit positif.

Comité scientifique : Fabien BOTTINI et Léo VANIER.